

**Etude de la mise en place de la réforme des
rythmes scolaires dans les écoles primaires
de Santeuil et de Brignancourt**

Plan de la présentation

1. Contexte de la réforme
2. La réforme Peillon
3. L'étude de mise en place à Santeuil/Brignancourt
 1. Grille horaire
 2. Difficultés rencontrées
 3. Coûts de mise en place
 4. Décret pour l'assouplissement de la mise en place
4. Conclusions

1 - Contexte de la réforme

- **Xavier Darcos**, ministre de l'éducation nationale sous Nicolas Sarkozy, avait choisi de supprimer l'école le samedi matin, faisant passer le **temps scolaire de 26H à 24H sur 4 journées**.
- **Constat** : Une enquête PISA faite sur l'étude du niveau scolaire des enfants de 34 pays fait ressortir une **baisse du niveau scolaire des enfants en France**.
- **Conclusion** : Les rythmes scolaires ne sont pas adaptés aux enfants.

2 – La réforme Peillon ^{1/4}

1. Cette réforme est applicable aux écoles primaires et maternelles,
2. Maintien une durée totale de cours de 24H par semaine,
3. Rétablissement d'une demi-journée supplémentaire de classe pour mieux respecter les rythmes d'apprentissage de l'enfant,
4. Etalement de ces 24H de cours sur **4 journées de 5H30 au maximum et la demi-journée du mercredi n'excédant pas 3H30** au lieu de six heures par jour sur 4 jours, et un minimum de 1H30 pour déjeuner.
NB: Cette demi-journée peut aussi être placée le samedi matin.
5. **La loi ou V Peillon souhaite** dédier le temps dégagé (3 h) à des activités artistiques, culturelles ou sportives pour lutter contre les inégalités d'accès à la culture, ce temps est appelé **Temps d'Activités Péri-scolaires**, il n'est pas obligatoire.

2 – La réforme Peillon 2/4

1. Avant la réforme : répartition des 24h de classe

	lundi	mardi	Mer.	jeudi	Vend.	Sam.
Matin	garderie	garderie		garderie	garderie	
	Classe 3h	Classe 3h		Classe 3h	Classe 3h	
Midi	cantine	cantine		cantine	cantine	
Après Midi	Classe 3h	Classe 3h		Classe 3h	Classe 3h	
	garderie	garderie		garderie	garderie	

2. La réforme : Possibilité de répartition des 24h de classe avec 3h1/2 maximum le mercredi et 5h1/2 maximum sur 4 jours et des activités (notées ++)

	lundi	mardi	Mer.	jeudi	Vend.	Sam.
Matin	garderie	garderie	garderie	garderie	garderie	
	Classe 3h	Classe 3h	Classe 3h	Classe 3h	Classe 3h	
Midi	cantine	cantine	cantine	cantine	cantine	
Après Midi	Classe 2h1/4	Classe 2h1/4		Classe 2h1/4	Classe 2h1/4	
	++	++		++	++	
	garderie	garderie		garderie	garderie	

2 – La réforme Peillon ^{3/4}

- Arrêté du 11 04 2014 applicable à l'école de Brignancourt :
 - Matin : 8h45 – 11h45
 - Après-midi: 13h15 – 15h30
 - Travail le mercredi matin (3h)

2 – La réforme Peillon 4/4

Répartition horaire pour Brignancourt :

	Lundi	Mardi	Mercredi	jeudi	vendredi
Garderie					
8h45-11h45	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours
Repas					
13h15-15h30	Cours	Cours	Mise en place d'activités	Cours	Cours
15h30-16h30	Soutien scolaire	TAP		TAP	TAP
	Activités encadrées				
Garderie					

3 – L'étude de mise en place à Santeuil/Brignancourt

3.1 remarques générales

- Cette décision conduit à un bouleversement de l'organisation du temps des élèves avec la **mise en place de TAP**
- Ces rythmes devront être aménagés pour les enfants de la maternelle de Santeuil afin d'intégrer un temps de sieste notamment.

3 – L'étude de mise en place à Santeuil/Brignancourt

3.2 Remarques diverses sur la mise en place des TAP

- Le lundi :

Les classes sont occupées pour le soutien scolaire destiné à quelques élèves, problème de locaux pour les activités des autres élèves.

- Toutes les activités devront être regroupées sur Santeuil afin de réduire les coûts des intervenants. Des problèmes de locaux risquent de se poser.
- Le créneau horaire 15h30/16h30 se réduit à 3/4h après transport de tous les élèves sur Santeuil et la mise en place de l'activité prend 1/4h, il reste peu de temps pour l'activité même.

3 – L'étude de mise en place à Santeuil/Brignancourt

3.3 Quels intervenants et quels coûts ?

- Le SIMVVO, pour des soutiens pédagogiques en musique et théâtre ou musique et théâtre pour des petits groupes d'enfants. 1244€/groupe et par an.
- Club d'échec.
- Cours de dessin.
- Chorale.
- Sport : judo ou autre.
- Etudiants en formation CAP petite enfance ou en langues étrangères.
- Les agents municipaux (personnel ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés dans les Ecoles Maternelles) ou jardiniers).

Les intervenants n'ont pas encore été contactés, tout reste à organiser par les mairies.

3 – L'étude de mise en place à Santeuil/Brignancourt

3.4 Assouplissement de la réforme dans les communes rurales

Benoît Hamon, ministre nouvellement nommé, propose d'assouplir le cadre de la mise en place des TAP :

- Ou les TAP sont répartis sur 3x1h les après-midi de mardi, jeudi, vendredi.
- Ou les TAP sont regroupés en 3h sur une demi-journée (vendredi après-midi par exemple). *Dans ce cas le rythme d'une journée complète de cours demeure inadapté pour les enfants.*
- Réduction possible du temps scolaire à 23h.
- Prolongation d'un an d'une aide de l'état.

3 – L'étude de mise en place à Santeuil/Brignancourt

3.5 Remarques diverses sur la mise en place des TAP 1/2

- La proposition de Benoît Hamon (TAP sur une ½ journée) permettrait de s'organiser plus facilement.
- Les TAP n'ont pas un caractère obligatoire et une participation financière des parents sera certainement demandée.
- Ecole le mercredi matin : beaucoup de parents envisagent alors de reprendre le travail à temps plein. Il faut vraisemblablement prévoir garderie, cantine (coût supplémentaire de personnel et de transport) et activités pour l'après-midi (centre aéré ou garderie).
- Mercredi après-midi : Possibilité d'intervenants pour un centre aéré à Santeuil et à Brignancourt. Il faut un agrément et le coût pour 40 enfants en centre aéré est de 70 000€/an qui peuvent être répartis sur la commune (35 000€) et les parents (875€ par enfant et par an).

3 – L'étude de mise en place à Santeuil/Brignancourt

3.5 Remarques diverses sur la mise en place des TAP 2/2

- Après consultation des parents d'élèves (80 réponses sur 103 questionnaires distribués) il apparaît que 86% des familles sont défavorables à l'application de la réforme.
- La communauté de commune peut s'impliquer dans l'organisation des mercredis, nous ne savons pas encore à quel niveau.
- Réunion du syndicat des écoles Santeuil/Brignancourt mercredi 4 juin.

4 Conclusion

- L'application de cette réforme dépend de la **décision des maires** de Santeuil et Brignancourt.
- En l'état il semble compliqué d'organiser des activités pour la rentrée 2014.
- Si la réforme n'est pas appliquée certains parents risquent d'être déçus.
- La décision doit être prise **avant le 6 juin 2014**.
- Si on recule d'un an l'application de cette réforme il faudra de toute évidence réfléchir à sa mise en place pour la rentrée 2015.